



PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE



Agir pour une gestion plus durable

POUR QUI ?

Le plan de gestion différenciée s'adresse à toutes les structures publiques ou privées qui disposent d'espaces extérieurs.

• Structures publiques :

Communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, conseils départementaux, conseils régionaux.

• Structures privées :

Entreprises, bailleurs sociaux, établissements de tourisme, établissements de santé, établissements scolaires.

TARIFS

- Sur devis.

OBJECTIFS

- Élaborer un outil de gestion de l'entretien des espaces verts, naturels ou publics.
- Favoriser la biodiversité des sites tout en préservant la santé publique.
- Intégrer les exigences réglementaires, ainsi que les contraintes techniques et financières des collectivités.
- Communiquer sur la durabilité des sites et de leur entretien pour augmenter l'acceptabilité des usagers.

CONTENU DE LA PRESTATION

Une formule à construire selon vos besoins

- Diagnostic initial des pratiques d'entretien
- Classement des sites communaux
- Préconisations de nouvelles pratiques
- Pour aller plus loin :
 - Plan de communication
 - Atlas de Gestion différenciée
 - Formation élus-agents
 - Diagnostic Îlot de chaleur urbaine

BÉNÉFICES

- Être guidé dans ma démarche de gestion durable des espaces extérieurs et bénéficier de conseils techniques de terrain.
- Assurer une transition vers des aménagements et des pratiques favorables à la biodiversité.

PLUS D'INFOS

Nous contacter par mail ou téléphone.

